



## « CATASTROPHIQUE »

Oui « CATASTROPHIQUE »,

C'est ainsi que la DPIP mise à disposition dans le département de l'Aisne a qualifié le travail d'un agent du SPIP de Soissons. Un terme qui a été utilisé en pleine réunion de service le 06/07/21, en l'absence de l'agent concerné, pour évoquer la tenue de son effectif.

CATASTROPHIQUE ! Oui, c'est catastrophique d'évoquer en réunion de service le travail d'un agent, en son absence, et de laisser sous-entendre qu'il est incompetent.

CATASTROPHIQUE ! Oui, c'est bien catastrophique pour une DPIP d'être dans le jugement, de jeter le discrédit sur le travail d'un agent, publiquement et sans filtres.

Nous avons pourtant alerté notre Direction et demandé à ce que la DPIP en question veille à être plus respectueuse des équipes et des agents...

En effet, par courrier en date du 04/06/21, rédigé en intersyndical, les OS CGT-IP et SNEPAP-FSU portaient à la connaissance du DFSPiP de l'Aisne les nombreuses difficultés relevées dans le management et le savoir-être de la DPIP mise à disposition sur le SPIP de l'Aisne.

Parmi ces difficultés, nous relevions un ton agressif vis-à-vis des agents, des appels intempestifs pour des futilités, le non-respect de la sphère personnelle des agents...

Afin d'évoquer les problématiques soulevées, une audience auprès du DFSPiP a eu lieu le 16/06/21, avec les OS. Malgré cette audience, un nouveau mail en date du 23/06/21, adressé par nos OS au DFSPiP, relevait encore le ton agressif du cadre et la tension latente que cela générait au sein de l'équipe de Soissons.

Malgré ces trois alertes au cours du mois de juin 2021 et moins de 3 semaines après l'audience du 16/06, le positionnement de la DPIP n'a pas évolué, bien au contraire. « CATASTROPHIQUE » sera le terme qu'elle emploiera pour qualifier le travail d'un agent ! Ce dernier incident révèle une absence de remise en question ainsi qu'un comportement de plus en plus grave de la part de la DPIP mise à disposition.

Trop c'est trop, le SPIP de Soissons est en souffrance, depuis janvier 2021 les arrêts de travail se succèdent, les tâches se multiplient et les agents sont en difficultés. Cette situation n'est aucunement prise en compte par la hiérarchie et ça c'est CATASTROPHIQUE !

Madame la DPIP, sachez qu'il n'est pas acceptable de dénigrer le travail d'un agent auprès de qui que ce soit, un peu de déontologie serait apprécié....

Soissons, le 14/07/21